CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E105459** **VALABLE JUSQU'AU** **03/06/2024**

ÉDITÉ LE **03/04/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2001
Forme juridique : SARLU
Capital : 7 650

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS

Siret : **439 503 806 00010**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 31399
Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 126043942S002
Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 26043942S002
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **RICHIER PASCAL**

715 CHEMIN DE BLACHERONDE
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Téléphone : 04 75 47 09 10 **Fax :** 04 75 47 09 10
Portable : 06 60 28 76 07

Site Internet :
E-mail : pascalrichier66@free.fr

Responsabilité légale :
RICHIER PASCAL GÉRANT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	02/03/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.